

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622009DE

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE D'UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu les nouvelles dispositions de la loi MATRAS du 21 novembre 2021, notamment ses articles L731-3 à L731-5 et R731-1 à R731-8 du code de la sécurité intérieure ;

Monsieur le Président rappelle que seuls les EPCI à fiscalité propre, dont une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doivent rédiger un PICS.

Cela touche les communes concernées par :

- un plan particulier d'intervention (PPI),
- un plan de prévention des risques naturels (PPRN) prévisible, prescrit ou approuvé,
- un plan de prévention des risques miniers (PPRM) prévisible, prescrit ou approuvé,
- la liste des territoires à risque important d'inondation (TRI),
- un risque volcanique, cyclonique, sismique ou d'incendie des bois et forêts

Sumène Artense communauté est concernée par l'élaboration d'un PICS dans la mesure où 9 communes du territoire comportent un PCS.

La mise en œuvre du PICS commencera par l'élaboration d'un diagnostic territorial de Sumène Artense communauté visant à identifier :

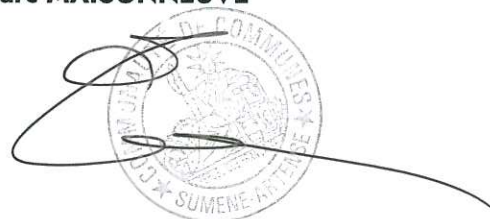
- les enjeux et les enjeux du territoire,
- les compétences exercées par l'intercommunalité, nécessaires au retour à une vie normale,
- l'organisation existante sur les compétences et les modalités de prise de décision.

Il est proposé au Conseil d'acter l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, de commencer le travail de diagnostic territorial et de désigner un élu référent.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR décide de s'engager dans une démarche de Plan Intercommunal de Sauvegarde, d'engager le diagnostic territorial, de désigner Monsieur Stéphane BRIANT comme élu référent et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**
Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
016-241501055-20230622009DE-DE